

Auteur, titre et références du texte :

ANGOT (abbé A.), « Les lec'hs bretons et leurs similaires au Maine » (Extrait de la *Semaine religieuse de Laval*), Laval, Goupil, 1913.

Mis en ligne par :

Archives départementales de la Mayenne
6 place des Archives — 53000 LAVAL, France
archives@cg53.fr

Date de première mise en ligne : 11 novembre 1999.
Révision : 6 février 2003.

Référence : FR-AD53-BN-0019

Texte relu par :

Joël Surcouf
d'après un exemplaire conservé aux
Archives départementales de la Mayenne
(cote : AG 192).

D'autres textes sont disponibles

sur le site des Archives de la Mayenne :
<http://www.lamayenne.fr>

A. ANGOT

LES LEC'HS BRETONS ET LEURS SIMILAIRES AU MAINE

On connaît en Angleterre, au pays de Galles, et surtout dans la Bretagne armorique, un grand nombre de pierres grossièrement épannelées, quelquefois gravées de croix ou de caractères anciens, dont la destination est certainement sacrée, mais non clairement connue. Elles se trouvent toujours dans les cimetières ou près des églises. Voici ce que m'écrivait de ces monuments, notre compatriote M. Aveneau de la Grancière, établi depuis longtemps dans le Morbihan, dont il a exploré toutes les antiquités :

« On donne le nom de *lec'h* à un genre de monuments dont il existe en Bretagne d'assez nombreux spécimens. Les Bretons en marquaient *le lieu de leur sépulture* aux époques mérovingienne et carolingienne. D'ailleurs on trouve ce nom de *lec'h* dans les vieilles poésies galloises pour désigner *un lieu* funéraire.

« Il y en a de deux sortes, les *lec'hs* hauts et les *lec'hs* bas. Les premiers sont des piliers de pierre, qui se distinguent essentiellement des menhirs préhistoriques en ce que ceux-ci sont demeurés bruts, non taillés, tels qu'on les a tirés de la carrière, au lieu que tous les *lec'hs* ont été taillés ; la main de l'homme s'est efforcée de leur donner forme régulière se rapprochant en général plus ou moins de la forme pyramidale. L'aspect le plus fréquent est celui d'une pyramide, à quatre faces, aux angles rabattus ou épannelés, au sommet arrondi ou aplati. Quelques-uns sont des cônes tronqués assez réguliers, d'autres cannelés ; d'autres, assez semblables à des fuseaux, à des quenouilles, en ont même reçu le nom populaire. La hauteur varie, de 80 centimètres ou 1 mètre à 2 mètres 50, 3 mètres au plus.

« Beaucoup — pas tous — portent sur leur surface des croix gravées, les unes *pattées* et à branches égales, les autres montées sur des hampes ou inscrites dans des cercles : toutes ces croix assez caractérisées, pour n'être pas confondues avec des œuvres du même genre postérieures aux IX^e et X^e siècles.

« Parmi ces lech's, il en est certainement d'antérieurs à l'an 800, car on ne peut douter que ce genre de monuments, qui existait dès le V^e siècle dans l'île de Bretagne, n'ait été introduit en Armorique au temps des émigrations bretonnes. Mais dans les inscriptions que l'on rencontre sur plusieurs d'entre eux, le caractère de l'écriture dénonce le IX^e siècle, d'où l'on peut conclure que le plupart des lech's venus jusqu'à nous se rapportent à cette époque.

« Ces inscriptions débutent habituellement par le mot *Crux*, fort mal orthographié la plupart du temps et suivi du nom du personnage inhumé sous le lech'h. Parfois le mot *Lapis*, à un cas quelconque, remplaçait *Crux*. Enfin on rencontre quelques lech's portant sur une des faces un seul mot, sans doute le nom du Breton gisant sous le lech'h. Exemple : VORMVNI, nom qu'on trouve sur un lech'h de Plougat-Châtelaudren.

« Les lech's *bas* atteignent au plus 80 centimètres de hauteur et sont souvent moins élevés. Ils ressemblent à des bornes au sommet arrondi, parfois même à de grosses boules tronquées, plutôt qu'à des piliers et des pyramides. Comme ils se rencontrent presque toujours — ainsi que les lech's *hauts* — dans les anciens cimetières ou au proche voisinage d'églises ou de chapelles ; comme beaucoup d'entre eux, portent des croix gravées, on ne peut voir en eux autre chose que des monuments funéraires.

« Ces lech's, *hauts* et *bas*, sont innombrables autour des églises, et des chapelles bretonnes. Et de fait, dans le seul département du Morbihan, j'en connais, environ 200. Un grand nombre ont été détruits ou ont disparu, et il en reste sûrement beaucoup à découvrir, surtout dans les deux arrondissements de Pontivy et Ploërmel : ceux de Vannes et Lorient ayant été explorés plus sérieusement.

« Jusqu'à présent, on croit ces curieux monuments *spéciaux* à la race bretonne, et *inconnus en France, hors de Bretagne*. En Angleterre, ils existent seulement dans le *pays de Galles* et dans quelques autres parties de l'île où les Bretons insulaires conservèrent leur indépendance, leur langue et leur existence nationale.

« Le nom qu'on leur a donné, lech'h, est traduit dans le Dictionnaire cambrien de Davies : LEC'H, *lapis* ; LEC'H, *latebra*. En combinant ces deux sens, c'est une pierre *sous laquelle on cache quelque chose*, ce qui convient bien à un monument funéraire quelle qu'en soit la forme ; et en effet dans les poèmes bardiques le mot a la signification de *Pierre tumulaire*.

« Quelques archéologues pensent que ces piliers ou pyramides lapidaires ne sont pas tous des monuments funéraires ; que certains d'entre eux sont des bornes d'héritages, d'autres des pierres de souvenir dressées en l'honneur de quelque grand événement. La chose est possible sans doute mais parmi ceux qu'on a signalés jusqu'ici, je n'en vois aucun qui puisse rentrer dans l'une ou dans l'autre de ces deux catégories, — à moins que l'on qualifie de bornes les lech's bas, sans inscription ni croix. Mais pourquoi se trouvent-ils dans les anciens cimetières ? Dans tous les cas, tous les lech's portant les mots *Crux lapis*, ou une *croix gravée*, sont certainement des *pierres tumulaires*, car c'est la marque incontestable de la sépulture chrétienne.

« Les lech's hauts qui n'ont ni croix ni inscriptions et qui sont rencontrés auprès des églises ou dans les cimetières sont, à mon avis, également des lech's, c'est-à-dire des *pierres funéraires*. »

Avec cela, voyons si le Maine possède des monuments qu'on puisse rapprocher des lech's bretons et s'ils ont la même signification.

La pierre sacrée la plus monumentale que l'on rencontre actuellement dans le Maine, est certainement celle de la cathédrale du Mans, qu'on qualifie ordinairement de « menhir ».

J'en prends la description très exacte dans le *Répertoire des monuments anciens du Maine*, de M. l'abbé Ledru :

« Menhir ou peulvan au bas de la nef de la cathédrale. — Il est en grès brut, haut de 4 m. 55, large à sa base de 1 m. 30. Il a la forme d'un cône aplati, bosselé de plis réguliers qui donnent l'impression d'une draperie. A son sommet, est un morceau de fer qu'on croit être le scellement, d'une ancienne croix disparue.

« Quand l'église du Mans fut établie sur les ruines du paganisme, elle voulut probablement affermir le triomphe de l'Évangile en donnant pour support au signe de la rédemption la pierre qui symbolisait le culte ancien et qui restait, malgré les efforts du clergé, l'objet d'un respect traditionnel.

« Cette hypothèse n'est pas dénuée de base historique. un denier d'argent du VII^e siècle, attribué à l'évêque du Mans, Béraire (Ebricharius), représente d'un côté deux personnages (vraisemblablement les SS. Gervais et Protais, patrons de l'Eglise du Mans) accostant une pierre surmontée d'une croix maintenue par une armature de fer, avec la légende : *Cenomannis*. Cette pierre rappelle exactement par sa forme le menhir de la cathédrale devenu avec sa croix le symbole de la cité chrétienne. M. Maurice Prou a voulu voir, à la suite de certains auteurs, sur le denier de Béraire, une copie modifiée des deux soldats qui, sur les bronzes de Constantin I, accompagnent une enseigne militaire. L'examen attentif de la pièce et la comparaison de l'image qu'elle porte avec le menhir de la cathédrale autrefois surmonté d'une croix, ne permet guère d'adopter cette opinion. Avec Ponton d'Amécourt, je reste persuadé que le graveur manœuvre du VII^e siècle a voulu représenter le menhir de la cathédrale. L'abbé Voisin rapporte que, de son temps, les vieillards appelaient cette pierre *Le Mans*. De nos jours encore, dans l'opinion populaire, l'étranger doit placer le doigt dans un trou qui se trouve à sa surface pour avoir le droit de dire qu'il est venu dans la ville.

« Tout auprès du menhir de la cathédrale, se trouvait, place Saint-Michel, un dolmen, nommé la *Pierre au lait*, *Olet* ou *Aulet*, détruit par les chanoines vers 1770. »

Le monument de la cathédrale est-il un *menhir* ou *peulvan* et les pierres qui étaient au devant, un peu à droite, étaient-elles des tables de dolmen ? C'est une opinion que Renouard a peut-être émise le premier. On peut faire une autre supposition et voir des blocs ayant fait partie du monument qui subsiste, une base par exemple, dans les prétendues tables du dolmen.

L'idée de *bétyle* (fétiche) n'est pas admissible pour des monuments taillés. De plus, il y en a trop en Bretagne et même au Maine pour qu'on y puisse voir des monuments païens christianisés.

Les pierres dressées ou rangées à terre devant la nef de la cathédrale ont dû y être apportées par le même motif que toutes les autres que nous allons signaler. Mais ce qui est certain, c'est que le sens de ce monument est très symbolique, comme l'indique sa position et surtout le denier de l'évêque Béraire.

Ne pourrait-on pas voir dans le nom de *Pierre au lait*, très peu fixe, une variante populaire du mot *lech'h*, devenu inintelligible, dont la prononciation et l'orthographe, sont aussi très variables ?

M. l'abbé Ledru signale encore dans la Sarthe deux monuments du genre de celui de la cathédrale :

A Beillé, une grosse pierre informe, qui était autrefois à l'entrée du cimetière, a été dressée debout contre un angle de l'église. Les gens disent : *Cette pierre, c'est Beillé* ;

A Chemiré-le-Gaudin, une pierre semblable à la précédente, retrouvée aussi dans le cimetière, a été adossée à l'église. Elle mesure 1 m. 30 de haut et un mètre de large à la base.

* *
*

La Mayenne possède aussi des monuments analogues.

La seconde église du diocèse était celle de Jublains, qui avait peut-être été cathédrale. Elle aussi avait son monument sacré et symbolique : une haute colonne de plus de 2 m., dégrossie et arrondie à sa partie inférieure et se terminant en pointe émoussée, je crois. On l'a trouvée dans le déblaiement de l'ancienne église, il y a une trentaine d'années, mais elle était précédemment dressée contre le chevet extérieur de l'église du XI^e siècle sur une base.

On l'a prise pour une borne initiale des voies aboutissant à Jublains, mais rien ne prouve cette hypothèse. Il est bien plus naturel d'y voir une pierre symbolique comparable à celle de la cathédrale du Mans. En qualité de « borne », elle a été relevée dans l'angle d'un contrefort de l'église par les soins de la Commission historique de la Mayenne. Elle y est maintenue par un lien de fer. C'est bien la place du symbole de l'église, de la paroisse et de leur patron spirituel.

Villaines-la-Juhel avait, autour de son église Saint-Georges, du XI^e siècle, un cimetière et une chapelle de Sainte-Anne aussi anciens que l'église elle-même. Dans le cimetière était une longue pierre de granit non travaillée, mais naturellement polie, ayant 2 m. 50 de hauteur et 0 m. 80 de largeur, arrondie en forme de colonne irrégulière, plus grosse d'un bout que de l'autre. Elle gisait devant l'église après le déblaiement du cimetière ; je l'y ai vue. Depuis quelques années on l'a dressée contre la façade de l'église désaffectée. Elle n'a pas de croix ni de caractères gravés, mais elle est certainement une pierre sacrée de même usage que les précédentes et que celles qui suivent.

A Désertines était aussi, dans le cimetière autour de l'église, une pierre absolument semblable à celle de Villaines, sorte de galet monstrueux et effilé ; elle est gravée d'une belle croix pattée, avec hampe, qui occupe la moitié de la longueur de la pierre ; celle-ci a plus de deux mètres. Cette pierre devait être fichée en terre par le petit bout, d'après la disposition de la croix. Aucune n'est mieux caractérisée comme pierre symbolique et sacrée. Après avoir été longtemps couchée sur la place, devant la nouvelle église, elle y est adossée maintenant

Il n'est pas invraisemblable que la borne milliaire trouvée en deux tronçons à l'entrée de l'église du Genest, et provenant de l'édifice précédent, ait eu aussi une destination sacrée. C'est le motif le plus probable que l'on puisse invoquer pour expliquer qu'on soit allé la chercher bien loin, et qu'on l'ait approchée de l'église, où, à une époque postérieure et en souvenir du culte dont elle avait été l'objet, on la coupa pour lui faire occuper les deux côtés de la porte principale.

Si la pierre presque informe, marquée d'une croix latine sur deux degrés, et portant en tête les lettres majuscules gothiques G.L.A.A., qu'on voit à l'entrée du cimetière de Saint-Fraimbault-de-Lassay, est de même nature que les précédentes, c'en est un souvenir bien tardif. Car, tandis que celles que nous avons mentionnées sont antérieures au XI^e siècle, elle n'est, elle, que du XV^e ou du XVI^e. On pourrait peut-être interpréter les initiales : *Gloria, laus Deo. Amen*, imitation du *Gloria, laus et honor*.

*
* *

En finissant, demandons-nous : les lec'hs bretons et nos pierres symboliques et sacrées eurent-ils la même destination ? Etant de la même époque, mérovingienne et carolingienne, avec des similitudes frappantes, des lieux de pose identiques, il est impossible de supposer autre chose, au moins pour la plupart. Or les pierres du Maine ne sont pas des sépultures, mais des monuments vénérés, placés près des églises.

Je crois qu'elles furent élevées à l'exemple de la pierre de Bethel, dont le nom signifie : maison de Dieu, que Jacob érigea et sur laquelle il versa l'huile. Les pierres sacrées de nos églises ou cimetières peuvent être aussi la figure de la pierre posée par Notre-Seigneur comme fondement de son Eglise, et dont saint Pierre était le prototype. Elle avait la solidité symbolique dont donnaient mal l'idée les pauvres constructions en colombage qui constituaient la presque totalité des églises.

Le soin que l'on avait en Bretagne d'épannelier ces pierres, et chez nous de les choisir rondes, sans aucun angle, me semble indiquer qu'on les approchait, qu'on les embrassait par respect religieux, comme on fait encore la croix ou la base de la croix du cimetière, dans nos campagnes, à la procession des Rameaux.

Les *lec'hs hauts* de Bretagne et nos pierres consacrées et vénérées, depuis celle de la cathédrale jusqu'à celles des villages, ont donc la même destination. Au contraire, le grand nombre des lec'hs bas qu'on trouve par deux ou trois dans chaque cimetière, ont une destination funéraire, comme du reste nous l'apprennent les textes.

Si nous avons, au Maine, des pierres marquées de la croix et indiquant des sépultures, ce sont celles de Saint-Fraimbault-de-Lassay, dont j'ai publié le dessin et la description dans le *Bulletin de la Commission historique de la Mayenne* (Seconde série, t. IV, p. 56-57). J'ai dit qu'elles étaient « antérieures au XI^e siècle, mais pouvaient, être bien plus anciennes ». Le P. de la Croix les supposait du X^e siècle au plus tard. Elles ont été relevées du cimetière et employées dans la construction de la tour, qui date du XV^e siècle, ou dans le pavage de l'église. Elles ont de 0 m. 50 à 0 m. 90 de hauteur, 0 m. 20 de largeur et de 0 m. 12 à 0 m. 15 d'épaisseur ; elles sont marquées, en tête, de croix pattées à branches égales : une a une croix dans un cercle, une autre a été faite de quatre folioles, comme si l'on avait évidé ces folioles entre les bras d'une croix pattée.

Je disais alors que ces pierres étaient trop petites pour servir de couvercles à des sarcophages, et qu'elles devaient être placées à plat sur les sépultures. En les rapprochant des *lec'hs bas* qu'on nous signale en Bretagne, je serais tenté d'y voir des stèles placées debout sur les tombes. Leur épaisseur presque égale à la largeur, la partie qui devait être enterrée taillée moins régulièrement que la tête où sont les croix, semblent indiquer cette disposition.

J'ajoute que la présence de ces stèles ou pierres tombales à Saint-Fraimbault s'explique par ce fait qu'église, cimetière et presbytère sont sur l'emplacement du monastère de Saint-Fraimbault, qui existait encore au commencement du XI^e siècle.

*
* *

L'étymologie du mot LEC'H = *lapis, latebra*, est-elle la bonne ? Je n'ai pas de moyens d'information, mais dans l'interprétation que j'ai donnée à nos pierres, je proposerais *electus, pierre choisie* (?).

Cet article n'a été écrit que pour *solliciter de nos confrères et de tous les amateurs* l'indication des monuments analogues à ceux que nous venons d'étudier.

A. ANGOT.